



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 29 octobre 2020

Objet de la délibération

AVENANT N°1 A LA CONVENTION SOCLE COMMUN TOPOGRAPHIQUE

Le vingt neuf octobre deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Yves GUYOT, Nadia SOUFFOY, Claudine CORPART, Thierry FALQUERHO, Valérie MAHÉ, Julian PONDAVEN, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL, Frédéric TOUSSAINT, Philippe PERRONNO, Martine JOURDAIN, Jean-François LE CORFF, Tiphaine SIRET, Anne-Laure LE DOUSSAL, Yves DOUAY, Joël TRÉCANT, Lisenn LE CLOIREC, Fabrice LEBRETON, Aurélia HENRIO, Pierre-Yves LE BOUDEDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Michèle LE BAIL, Christian LE BOULAIRE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Marie-Françoise CÉREZ à Valérie MAHÉ, Peggy CACLIN à Yves GUYOT, Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF, Jacques KERZERHO à Joël TRÉCANT, Gwendal HENRY à Julian PONDAVEN, Catherine JULÉ à Anne-Laure LE DOUSSAL, Julien LE DOUSSAL à Fabrice LEBRETON

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame DOLLÉ Michèle** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

AVENANT N°1 A LA CONVENTION SOCLE COMMUN TOPOGRAPHIQUE

Rapporteur : Thierry FALQUERHO

L'élaboration de la charte intercommunale de l'information géographique et des usages approuvée par délibération du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2017, et à présent de cet avenant à la convention socle commun topographique, est le fruit d'un réel partenariat entre Lorient Agglomération et les 25 communes membres, guidé par une volonté partagée d'améliorer la connaissance du territoire, de partager des expériences, de répondre à des obligations réglementaires en identifiant les opportunités d'ouverture des données et d'appréhender ensemble les usages des informations géographiques de demain.

La convention socle commun topographique, co-construite avec les 25 communes de Lorient Agglomération, approuvée par délibération au Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2018 nécessite aujourd'hui un avenant portant sur :

- la participation financière annuelle révisable d'ENEDIS, à hauteur de cinq mille euros (5 000 €) ;
- la réalisation d'une orthophotographie PCRSV2 (Plan du Corps de Rue Simplifié version 2) hors convention sans frais supplémentaires pour les partenaires ;
- des ajustements de formes sur le versement des données dans le socle commun ;
- la prise en compte de l'intégration de partenaires supplémentaires au groupement de commande (Lorient Habitat et la Société Publique Locale Bois Energie Renouvelable).

Le présent avenant à la convention socle commun topographique porte sur les mêmes modalités de coopération entre les acteurs pour construire, gérer, diffuser, partager, mettre à jour un socle commun topographique dans le standard d'échange national obligatoire dès 2026. Il est à nouveau précisé que Lorient Agglomération finance 50 % des prestations topographiques sur la base de ses compétences et de ses besoins.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu la charte intercommunale de l'information géographique approuvée par le Conseil Communautaire le 27 juin 2017,
Vu la convention constitutive de Groupement de commande topographie/récolement après travaux, foncier, investigations complémentaires approuvée par la Bureau Communautaire en date du 07 juin 2019, par le Conseil Municipal en date du 13 décembre 2018,
Vu la convention socle commun topographique approuvée par délibération du Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2018,
Vu la décision du Conseil Communautaire en date du 15 septembre 2020 approuvant cet avenant,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 05 octobre 2020,
Vu la présentation de ce point en commission ville en date du 14 octobre 2020,
Vu le projet d'avenant n° 1 à la convention socle commun topographique joint en annexe,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** les termes de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat et de financement relative au partage de données à très grande échelle des 25 communes de Lorient Agglomération,
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU